

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE
M.R.C. DES CHENAUX**

À la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Maurice, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le onzième jour du mois d'août de l'an deux mille vingt-cinq à compter de dix-neuf heures et à laquelle étaient présents :

Monsieur le maire :	Gérard Bruneau
Madame et Messieurs les conseillers :	Sophie Gagnon
	Stéphane Gagnon
	Mario Massicotte
	Michel Beaumier
	Donald Jacob

Monsieur Stéphane Laroche directeur général et greffier-trésorier est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

2025-08-143

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Beaumier, appuyé par monsieur le conseiller Donald Jacob et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 14 juillet 2025
3. Adoption des chèques et des achats
4. Questions de l'assemblée
5. Demande d'avance de fonds pour le Service des loisirs
6. Résolution pour équipement de pompier, financement par le fonds de roulement sur 10 ans
7. Dépôt des états comparatifs au 31 juillet 2025
8. Dépôt de projet Coopération et gouvernance municipale du fonds régions et ruralité, évaluation actifs incendie
9. 1^{ère} séance d'information, référendum du 14 septembre 2025

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Adoption du procès-verbal du 14 juillet 2025

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025 a été remis à chacun des membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance ordinaire;

En conséquence :

2025-08-144

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Mario Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal du 14 juillet 2025 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Adoption des chèques et des achats

2025-08-145

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Beaumier, appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le greffier-trésorier soit autorisé à effectuer le paiement des dépenses suivantes et avise les membres du conseil qu'il a les crédits disponibles pour payer lesdites dépenses jusqu'à un montant de 368 093.08 \$;

Liste des comptes à payer :	198 217.46 \$
Liste des salaires nets :	57 356.63 \$
Liste des comptes payés :	112 518.99 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Questions de l'assemblée

Il y a un entrepreneur qui remplit sa citerne d'eau et va vers Saint-Narcisse et revient vide, est-ce qu'il a droit de faire ça quand vous nous demandez de restreindre notre consommation?

Nous allons faire des vérifications auprès de l'entrepreneur et vérifier son compteur d'eau.

Quel est le degré de sécheresse à Saint-Maurice?

Il faudrait aller sur le site de la SOPFEU, nous allons voir à le publiciser.

Est-ce que vous avez diminué la pression dans Sainte-Marguerite?

Nous allons faire des vérifications.

Est-ce que vous allez entretenir le terrain à l'arrière de l'école?

Oui c'est dans la programmation, aussitôt que les travaux publics auront le temps et feront le ménage des objets qui traine.

Est-ce que vous avez fait quelque chose pour la vitesse dans le rang Sainte-Marguerite?

Une demande à la sureté du Québec a été réalisée afin d'effectuer des patrouilles.

Demande d'avance de fonds au Service des loisirs

2025-08-146

Il est proposé par madame la conseillère Sophie Gagnon, appuyée par monsieur le conseiller Michel Beaumier et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte la demande d'avance de fonds de 40 000 \$ du Service des loisirs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Résolution pour équipement de pompier, financement par le fonds de roulement sur 10 ans

2025-08-147

Il est proposé par monsieur le conseiller Donald Jacob, appuyé par monsieur le conseiller Mario Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'équipements au service incendie, de bottes, de casques et de lumières au montant de 9 645.99 \$ plus taxes applicables ;

QUE cet achat soit financé par le Fonds de roulement avec un amortissement de 10 ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Dépôt des états comparatifs au 31 juillet 2025

Le directeur général et greffier-trésorier dépose pour consultation les états comparatifs au 31 juillet 2025.

Dépôt de projet Coopération et gouvernance municipale du fonds régions et ruralité, évaluation actifs incendie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la paroisse de Saint-Maurice reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Renforcement de la gouvernance;

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux de la MRC des Chenaux désirent présenter un projet d'Évaluation stratégique des actifs – projet regroupement incendie;

En conséquence :

2025-08-148

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Massicotte, appuyé par monsieur le conseiller Donald Jacob et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le Conseil de la municipalité de la paroisse de Saint-Maurice s’engage à participer au projet d’Évaluation stratégique des actifs – projet regroupement incendie;
- Le Conseil accepte d’assumer une partie des coûts, à savoir l’apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le Conseil nomme la MRC des Chenaux organisme responsable du projet et autorise le dépôt du projet dans le cadre volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet renforcement de la gouvernance;
- Le Conseil désigne Stéphane Laroche, Directeur général, greffier et trésorier pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par la MRC des Chenaux aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ.

1^{ère} séance d’information, référendum du 14 septembre 2025

Question référendaire :

« Est-ce que vous êtes en accord avec l’implantation d’éoliennes sur le territoire de la municipalité de Saint-Maurice »

Qui peut voter :

- Être une personne physique;
- Être âgé de 18 ans ou plus le 14 septembre 2025;
- Être domicilié à Saint-Maurice le 14 septembre 2025 et habiter au Québec depuis le 14 mars 2025.

Comment voter ?

À votre arrivée à la table, présentez une [pièce d'identité](#) et dites votre nom et l’adresse qui vous donne le droit de vote, à visage découvert, au personnel électoral. Vous recevrez ensuite un [crayon](#) et votre bulletin de vote.

Assurez-vous d’apporter l’une des [pièces d’identité acceptées](#) afin de prouver votre lieu de résidence. :

- Permis de conduire du Québec
- Passeport canadien
- Certificat de statut d’Indien
- Carte d’identité des Forces canadiennes
- Compte de taxes municipales
- Compte d’Hydro-Québec, avec pièce d’identité ou tout autre document attestant l’adresse d résidence.

Lieu du vote :

Centre communautaire de la municipalité, 2431, rang Saint-Jean

Horaire ouverture du bureau de vote :

14 septembre 2025 de 9 h 00 à 20 h 00

Noter qu’il n’y aura pas de vote par anticipation ni par correspondance

Dévoilement des résultats :

Le dépouillement consiste à compter les votes accordés à chaque candidate ou candidat pour chaque poste. Il se déroule après la fermeture des bureaux de vote, prévue à 20 h, le soir du référendum.

Les scrutatrices, les scrutateurs et les secrétaires des bureaux de vote sont responsables du dépouillement. Ils comptent à la main tous les bulletins de vote que les électrices et les électeurs ont déposés dans l’urne. Ils écrivent ensuite le nombre de votes accordés à chaque personne sur le relevé du dépouillement.

Ils inscrivent aussi le nombre total de bulletins utilisés, valides, rejetés et inutilisés. Le nombre total de bulletins doit correspondre au nombre de bulletins vierges reçus en début de journée. Les scrutateurs et les secrétaires remettent ensuite les bulletins dans l'urne.

Lors du dépouillement d'une urne, aucune personne ne peut rester seule avec les bulletins de vote, par mesure de sécurité. Le personnel électoral travaille donc toujours en équipe de deux.

Levée de l'assemblée

2025-08-149

Il est proposé par madame la conseillère Sophie Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Michel Beaumier et résolu à l'unanimité :

QUE ladite séance soit close.

La signature apposée au bas du procès-verbal vaut pour chacune des résolutions.

Gérard Bruneau, maire

Stéphane Laroche, directeur général et
greffier-trésorier